

Plan Climat Air Energie Territorial de Nîmes Métropole

Concertation Préalable (Article L121-16 du Code de l'environnement)

Nîmes Métropole organise des ateliers de concertation dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET devant être partenarial, avec des actions portées par Nîmes Métropole et des actions portées par d'autres acteurs du territoire, il est important que cette démarche soit co-construite.

La concertation sera organisée selon le programme suivant :

- Atelier n°1 : jeudi 31 mars 2022 de 14h à 16h30 à Nîmes Métropole. Cet atelier portera sur la définition de la stratégie quantifiée du PCAET.
- Atelier n°2 : lundi 11 avril 2022 de 14h à 17h à Nîmes Métropole. Cet atelier portera sur la définition de la stratégie en matière d'adaptation au changement climatique.
- Atelier n°3 : date non définie. Cet atelier portera sur la construction du plan d'actions du PCAET.

Ces temps de concertation sont destinés à des acteurs ciblés du territoire ayant des compétences en matière de climat, d'air et d'énergie.

- Un événement de présentation et d'échanges sur les enjeux et la stratégie territoriale en matière de climat, d'air et d'énergie à destination des citoyens sera également proposé – date non définie.

Les ateliers de concertation seront animés par un bureau d'études qui accompagne Nîmes Métropole dans l'élaboration de son PCAET.